

27 mai 2016 -17:29

Appartient à Conseil des ministres du 27 mai 2016

Possibilité d'utilisation de résultats d'épreuves de sélection organisées en externe à la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à pouvoir utiliser les résultats d'épreuves de sélection équivalentes organisées en externe à la Défense.

L'avant-projet de loi vise à permettre l'utilisation de résultats d'épreuves de sélection organisées en externe à la Défense. En utilisant ces résultats, la Défense évitera un double travail et les coûts y afférant. Elle pourra également travailler avec des résultats non biaisés par des postulants connaissant déjà le test.

Afin de garantir la qualité du processus de sélection, une analyse de validité et d'équivalence des tests sera chaque fois effectuée. L'utilisation réciproque des résultats d'une même épreuve fera l'objet d'une convention entre la Défense et les autres organismes concernés.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 28 février 2007 fixant le statut des militaires et candidats militaires du cadre actif des forces armées

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>